

FPF Rencontre digitale du GT cryptopaiements

13 avril 2023

Compte rendu de la table ronde n°2

RENCONTRE DIGITALE **13 avril 2023 de 10h30 à 12h00** #Cryptopaiements #Europe

Les moteurs et freins au développement du marché européen des cryptopaiements

MODERATEUR **MODERATEUR**

Hervé SITRUK
Président fondateur
FRANCE PAYMENTS FORUM

Nicolas KOZAKIEWICZ
Chief Innovation Officer
WORLDLINE

Stéphanie CABOSSIORAS
Deputy CEO
Binance France

Nadia DOMEK
CEO
PAYINNOV

Nadia FILALI
Directrice des Programmes
Blockchain & Cryptoactifs
CAISSE DES DEPOTS

Faustine FLEURET
Présidente
ADAN

Isabelle MARTZ
Leader Innovation sur
les actifs digitaux,
Société Générale

FRANCE PAYMENTS FORUM

INSCRIPTION GRATUITE

Animée par **Hervé Sitrुक**, cette table ronde a réuni **Isabelle MARTZ**, leader Innovation sur les crypto-actifs au sein du groupe Société Générale, **Stéphanie CABOSSIORAS**, Deputy CEO de Binance France, et **Nadia DOMEK**, ¹CEO de la Fintech PAY INNOV.

Hervé Sitrुक

Nous avons vu dans la première table ronde les transformations à l'œuvre dans le domaine des cryptopaiements. Isabelle Martz, Les banques doivent-elles être motrices de ces transformations, et quels sont pour elles les enjeux ?

Isabelle Martz

Les banques seront motrices dans ces transformations, d'une part car elles sont au cœur de l'écosystème (la blockchain va impacter les marchés de capitaux et les paiements), d'autre part car les attentes des clients évoluent et les banques devront pouvoir y répondre.

¹ Faustine FLEURET, Présidente de l'ADAN et Nadia FILALI, Directrice des programmes Blockchain de la CDC, n'ont pu se joindre à la table ronde pour motifs personnels.

Aujourd'hui, Société Générale (mais c'est le cas de toutes les grandes banques, françaises et internationales) ne propose pas à ses clients des services d'achat ou vente de cryptoactifs (autres que des actifs régulés auprès de clients institutionnels), car il y a beaucoup de difficultés encore sur le plan réglementaire.

Côté marchés de capitaux, Société Générale a une filiale dédiée (SG-Forge) qui accompagne les entreprises et les institutionnels dans l'émission de *security tokens*. Avec la blockchain, les émissions et les échanges d'actifs financiers seront plus rapides et moins chers. Mais nous avons besoin de la patte « cash » tokenisée, c'est-à-dire d'une monnaie de banque centrale tokenisée ou d'un stablecoin, pour pouvoir réaliser de manière intégrée la livraison du titre contre le paiement (DvP).

Côté paiements, nous avons des enjeux sur les paiements *cross-border* de gros que les blockchains vont permettre de fluidifier avec moins d'intermédiaires. Concernant les paiements de détail (*retail*), l'adoption des solutions digitales peut prendre du temps, il y a donc des questions sur le degré d'adoption des paiements en tokens. Il faudra concevoir de nouvelles solutions permettant aux clients d'avoir une sécurité du paiement (cas des remboursements, des litiges, de la fraude) de même niveau que celle à laquelle ils sont habitués aujourd'hui.

Hervé Sitruk

Pour les banques aujourd'hui, quels sont les principaux freins pour aller sur ce marché ? On a évoqué la réglementation, mais y a-t-il d'autres freins ?

Isabelle Martz

En tant qu'acteurs régulés, les banques se posent encore des questions sur la réglementation applicable, pour elles-mêmes et pour leurs clients. Par exemple, il reste des questions d'interprétation du texte de MiCA et les nécessaires clarifications viendront de l'important travail à réaliser au niveau des normes techniques (RTS). Nous avons également besoin de clarifications sur la partie RGPD : si vous êtes prestataire de services pour le compte de vos clients et que vous êtes sur une blockchain ouverte, ce n'est pas nécessairement compatible avec le RGPD. Il y a aussi le cas des NFT, qui n'entrent pas dans le champ de MiCA : quand vous êtes émetteur d'un NFT, il faut clarifier la nature juridique de l'actif qui est émis et les règles de conformité à appliquer (par exemple les potentielles règles relatives aux embargos et transactions illicites).

Cela étant, beaucoup d'acteurs nous envient notre réglementation, la loi PACTE en France et le règlement MiCA bientôt en Europe. A la Paris Blockchain Week, des interlocuteurs du monde entier nous ont souligné ce point.

Hervé Sitruk

Face à ces difficultés et incertitudes mais aussi aux opportunités, quels seront les accélérateurs de ces changements ?

Isabelle Martz

Les banques font beaucoup d'expérimentations, ce qui crée des opportunités. Mais l'accélération dépend des types de marchés.

Les marchés financiers organisés fonctionnent avec des écosystèmes à large échelle, et on ne peut pas simplement débrancher une infrastructure pour rebrancher du jour au lendemain les solutions sur une blockchain. La transformation sera nécessairement progressive, même si elle offre de forts avantages en termes d'efficacité. Sur les marchés OTC, qui sont moins liquides, on peut trouver un avantage à utiliser la blockchain pour créer un peu plus de liquidité (exemples des obligations, du *private equity* ou des parts de fonds).

Dans les paiements, c'est la même question. Les paiements *cross-border* fonctionnent avec la correspondance bancaire : c'est un gros écosystème qui évoluera de manière progressive. Les MNBC seront-elles le « cheval de Troie » de la tokenisation ? Cela dépendra de la façon dont elles seront construites et utilisables. Dans le paiement de détail, une MNBC émise sur des blockchains publiques pourrait être utile pour les paiements dans le Web3, mais nous verrons quelles sont les monnaies qui y seront utilisées. Dans sa présentation, Nicolas Kozakiewicz évoquait la menace des GAFAs : il est fort possible que les usages reposent sur des solutions et stablecoins issus par ces GAFAS. Dans les paiements de proximité, la MNBC dans une forme « off-line » arrivera-t-elle à remplacer le cash ? Beaucoup de questions restent ouvertes et le marché des paiements restera sans doute fragmenté, avec de multiples solutions chacune adaptée à un type d'achat, d'environnement et d'utilisateur.

Hervé Sitruk

Merci beaucoup Isabelle. Stéphanie, du point de vue de la plateforme internationale que vous représentez, comment percevez-vous le marché français, ses points forts et ses faiblesses ?

Stéphanie Cabossioras

La France a été précurseur sur les actifs numériques, avec la loi PACTE, le régime PSAN, le régime de visa sur les ICO, et une approche progressive (c'est-à-dire un enregistrement obligatoire, et un agrément optionnel). À l'époque, le principal obstacle au développement de ce marché était l'absence de clarté réglementaire. Il y avait beaucoup de porteurs de projets, mais ils ne savaient pas quelle réglementation appliquer. Le fait d'avoir pu clarifier très tôt a permis l'émergence d'un écosystème français assez dynamique. L'AMF a enregistré plus de soixante PSANs alors que dans la plupart des autres pays européens il n'y en a encore aucun.

Les institutions européennes se sont ensuite penchées sur le sujet et ont voulu harmoniser la réglementation au niveau européen. Comme nous avons été les premiers à mettre en place un cadre réglementaire, le cadre européen de MiCA est très largement inspiré du cadre

français, ce qui constitue un fort avantage pour les acteurs français et les acteurs internationaux établis en France.

En dehors de l'Union européenne, au Royaume Uni la réglementation est beaucoup moins avancée : le gouvernement britannique est seulement en train d'édicter des normes et de fixer une stratégie, mais le niveau d'incertitude reste élevé.

Pour le futur, les actifs numériques sont appelés à se développer car ils constituent un progrès technique en permettant d'aller plus vite et moins cher. Et le fait d'avoir mis en place un cadre réglementaire stable est un facteur favorable pour le marché européen.

Hervé Sitruk

Y a-t-il des freins au développement du marché européen ?

Stéphanie Cabossioras

Le premier frein tient aux banques : d'une part, les professionnels éprouvent des difficultés à ouvrir des comptes bancaires liés à leur activité sur cryptoactifs ; d'autre part, les particuliers qui ont des flux en direction ou en provenance d'entités liées aux cryptoactifs se font fermer leur compte.

Les acteurs sur actifs numériques ont leur enregistrement PSAN, appliquent la réglementation LCB/FT qui est la même que pour les banques, il y a le droit au compte qui est inscrit dans la loi, les autorités de régulation disent « c'est bon, vous pouvez y aller », mais c'est une question de politique interne aux établissements. Le principal obstacle est sans doute une question de maturité : il faut connaître la technologie, connaître la réglementation, et comprendre qu'il n'y a pas tant de risques que cela.

Isabelle Martz

La Société Générale a des clients qui sont des acteurs du monde crypto et nous avons à Paris un centre d'affaires dédié aux entreprises technologiques. Nous étudions les dossiers avec beaucoup de sérieux, mais une banque doit gérer ses risques en fonction de ses propres critères et des contraintes que la réglementation lui impose.

Stéphanie Cabossioras

Certes, mais ça reste un frein, et ceux qui veulent se lancer dans la crypto risquent d'aller ouvrir un compte auprès d'une autre banque en Europe (ou d'une banque en ligne).

Le deuxième frein tient à la réglementation sur les paiements. En effet, alors que la réglementation des services sur actifs numériques est stable et claire, celle des paiements en crypto est évolutive et peu claire. Actuellement l'activité de paiement en crypto n'est pas régulée, et cette incertitude ne favorise pas le développement du business. Demain avec MiCA, les paiements en stablecoins seront assimilés à de la monnaie fiat et soumis à agrément de PSP. Mais ce manque de clarté explique que le marché des paiements en crypto ne soit pas

très développé en Europe, alors qu'en Asie, tout le monde peut payer chez des commerçants en crypto.

Hervé Sitruk

En Asie, ils ont une réglementation ?

Stéphanie Cabossioras

Dans la majorité des pays d'Asie, il n'y a pas de réglementation mais ça marche comme cela. En Europe, pour pouvoir lancer une activité il faut que la réglementation soit claire. Mais l'appétence est forte, à la fois côté marchands et côté utilisateurs : la nouvelle génération détient des cryptos et veut pouvoir payer en crypto. Il faut donc clarifier rapidement la réglementation et commencer à agréer des PSP qui utilisent des actifs numériques.

Un dernier mot sur le **marché des actifs financiers** : les actifs numériques offrent des perspectives de très forts gains de productivité et d'efficacité. On en est pour l'instant en phase d'expérimentation (cf. le régime pilote européen), mais le marché potentiel est énorme et il faut que tous les acteurs européens participent à cette évolution car on va vers une recomposition de la chaîne de valeur sur les activités de marché et de post-marché.

Hervé Sitruk

Quelles sont vos recommandations ?

Stéphanie Cabossioras

Faire ce qu'il faut pour permettre d'ouvrir des comptes et clarifier la réglementation sur les paiements en crypto.

Hervé Sitruk

Merci Stéphanie. Nadia Domec, quelle sont les différences essentielles entre le marché des paiements scripturaux et le marché des paiements crypto ?

Nadia Domec

Avec mes trois co-fondateurs, j'ai créé Pay Innov il y a deux ans. Partant de l'idée qu'il y a des crypto-enthousiastes qui veulent dépenser leurs cryptos, nous avons monté une solution très simple. Le client a un wallet sur lequel il détient de l'argent (et le KYC a été fait avec son PSP). Le commerçant, ouvre un compte auprès d'un PSP. Le client fait ses emplettes (en magasin ou sur internet), on lui génère un QR code qu'il scanne avec son wallet, la blockchain le débite du montant convenu et crédite le commerçant. C'est instantané et sans commission.

Hervé Sitruk

Il y a un revenu, mais il ne prend pas la forme d'une commission...

Nadia Domec

Certains de nos concurrents fonctionnent sur la base d'une commission, mais nous avons opté pour un système d'abonnement. Nous sommes éditeur de logiciel et nous fournissons des licences à nos commerçants, en *dashboard* pour pouvoir configurer l'ensemble de son activité (les cryptos qu'il accepte, les blockchains qu'il accepte...)

Dans les magasins et sur les plateformes de e-commerce, nous installons un widget sur internet et une application dans un terminal de paiement. À nous d'aller démarcher les commerçants pour leur offrir cette solution et les convaincre qu'ils pourront ainsi récupérer une nouvelle clientèle et entrer dans le Web3.

En écho à ce que disait Isabelle Martz, je précise que nous avons prévu le fait de rembourser en totalité ou en partie, exactement comme cela se fait dans le bancaire classique.

Nous travaillons avec des blockchains qui ont pignon sur rue, nous sommes partenaires de Binance, nous sommes aussi présents sur un autre continent, voire deux. Mais Pay Innov est encore petit et pas très visible. Laissez-nous démarrer, aidez-nous et le marché décidera. Rappelons-nous que ce qui a fait marcher la carte bancaire, ce sont les DAB. Et maintenant la carte bancaire est devenue notre troisième main. Le wallet va aussi devenir notre troisième (ou notre quatrième) main.

Hervé Sitruk

La carte à puce a démarré par l'interbancaire. Ce sont les banques qui ont dit « on prend le risque ». Aujourd'hui, il y a des problèmes de sécurité considérables dans le monde des cryptos. L'idée est de dire « construisez un rail de 5% et voyez si ça marche ». C'est l'interbancaire qui pourrait être le vecteur.

Au début des années 2000, le projet Monéo a buté le problème du modèle économique. Nous avons à l'époque demandé à la Banque de France d'émettre cette monnaie électronique mais la Commission européenne a bloqué au motif que l'émission d'une monnaie électronique devait être faite par le marché. Le modèle économique n'étant pas là, ça a cassé le projet Monéo. Aujourd'hui, on est dans une nouvelle logique technologique. L'intérêt de l'interbancaire c'est de permettre d'unifier les règles du marché avec des schémas forts. En 1989, quand j'ai réorganisé la monétique française, nous avons mis en place un schéma très fort et c'est pour cela que CB est toujours là.

Pour une Fintech comme Pay Innov, quelles sont les difficultés et les attentes ?

Nadia Domec

Pouvoir lever des fonds (car cela détermine la suite) et acquérir des commerçants (il faut aller les voir, faire du marketing, aller dans les salons). Aidez-nous à démarrer et vous verrez : c'est le marché qui décidera si nous sommes bons ou mauvais.

Isabelle Martz

Le sujet du paiement en cryptoactifs ou en stablecoins est un peu moins présent qu'il y a quelques mois, en raison d'un marché baissier. Mais c'est un sujet que les banques et l'ensemble des accepteurs devront regarder dans les mois qui viennent.

Hervé Sitruk

Quand les cours montent, les gens ont un sentiment de richesse et ils dépensent. Donc les banques attendent qu'il y ait une demande forte de la part des clients.

Isabelle Martz

Pour l'instant il ne semble pas qu'il y ait beaucoup de marchands traditionnels qui soient demandeurs, mais cela va venir.

Stéphanie Cabossioras

Je n'ai pas la même vision car de très nombreux marchands nous contactent et sont très demandeurs. Il y a dans le monde entier pleins de gens qui détiennent des cryptos. Quand ils viennent à Paris ils ont envie de payer en crypto et pour les marchands, ça constitue une source d'achats supplémentaires.

Binance travaille avec des partenaires pour construire les solutions de demain. Et pour le financement, nous avons un incubateur appelé Binance Lab. Tous ceux qui veulent postuler peuvent le faire via le site Binance Lab (Station F). À chaque promotion, il y a 900 demandes, 9 entreprises sont retenues, dont toujours une entreprise française, ce qui montre le dynamisme du secteur français. Je vous invite donc à postuler. Et dans ce cadre-là, il y a aussi des possibilités de prise de participation et de financement en capital.

Nadia Domec

OK, c'est noté, je vous contacterai.

Hervé Sitruk

Puis-je demander à chacun des orateurs de nos deux tables rondes quelques mots de conclusion à la lumière de nos débats ?

Nicolas de Sèze

J'ai trouvé ce débat passionnant et j'y vois en outre une illustration du fait que France Payment Forum est un lieu de rencontres professionnelles qui peuvent être très fructueuses.

Concernant le besoin de réglementation, je voudrais juste rappeler que l'ACPR a émis le 3 avril une consultation sur la base d'un document intitulé « Finance décentralisée ou désintermédiée : quelle réponse réglementaire ? ». La date-limite de réponse est le 19 mai.

Nicolas Kozakiewicz

Stéphanie Cabossioras a dit qu'il y a plein de gens qui ont de l'argent en crypto et veulent le dépenser quand ils viennent à Paris. Nous (Worldline) sommes présents sur le marché des

cryptos puisque nous faisons de l'acquisition pour des marchands (en Suisse). Mais ça a un côté « argent de casino » : les gens qui dépensent de la crypto ne la dépensent pas comme l'argent qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. Je ne dis pas qu'il ne faut pas les servir, mais c'est un autre type de public, qui certes prend de l'importance, mais c'est comme la carte black chez American Express : c'est un usage particulier.

À propos de la réglementation. Le fait qu'en Europe on soit assez axés sur la réglementation, c'est historique et c'est l'opposé des États-Unis : là-bas, lorsqu'il y a des opportunités, on se dit « l'horizon est loin, allons-y tout de suite ». Mais il faut aussi construire et structurer. La réglementation reste importante et en Europe nous avons la chance d'avoir un historique de réglementation.

Hervé Sitruk

Il est important de redire que nous sommes tous d'accord avec MiCA. La consultation que vient de lancer l'ACPR, comme l'a indiqué Nicolas, est fondamentale et il faut aider l'ACPR à bien cadrer cette réglementation pour que cela provoque un mouvement business, l'objectif étant le développement de ces activités en France et en Europe.

Nicolas Kozakiewicz

Dernier point, sur les banques françaises : elles sont très actives depuis le début, avec une vraie ouverture d'esprit et une volonté de construction qu'on ne voit pas forcément dans le reste de l'Europe.

Stéphanie Cabossioras

Ne pas sous-estimer l'aspect générationnel. On a l'impression que c'est quelque chose de minoritaire, qu'il n'y a que 10% des gens qui détiennent des cryptos. Mais en réalité la moitié des jeunes en détiennent, ils vont arriver à une période où ils dépenseront de l'argent. Et c'est à ce moment-là qu'il faudra être prêts.

Faire attention à nos travers français. Nous aimons bien réglementer et tout faire parfaitement. Aujourd'hui tout est bien construit sur la réglementation (hormis éventuellement sur les paiements). Maintenant il faut « y aller », faire du business et je suis persuadée qu'avec nos talents et notre créativité, nous avons toutes les chances de réussir dans cette compétition, qui n'est pas seulement européenne mais mondiale.

Nicolas Kozakiewicz

Tout à fait d'accord avec Stéphanie, mais ce dont il faut avoir le plus peur, ce sont les GAFAs, qui ont déjà des clients et des marchands et sont capables de fournir des paiements à zéro. Ils

sont plus gros et plus forts que la plupart des banques. C'est sur ce front qu'il va falloir se battre en s'unissant. Je ne pense pas que ça sera autour de la crypto.

Patrick Makango-Gomes

Aujourd'hui dans le monde, il y a 2 milliards de personnes non bancarisées, et plus de 16 milliards de smartphones. On peut passer à côté ou monter dans le train. Il y a un gros marché mais ça n'est que tous ensemble qu'on pourra avancer.

Isabelle Martz

Je voudrais éviter qu'à l'issue de cette table ronde, on garde l'idée que les acteurs bancaires sont en train de passer à côté du sujet. Les acteurs historiques regardent tous le marché, beaucoup plus large, de la tokenisation des actifs. Dans l'économie tokenisée, on peut bâtir et représenter énormément de choses sur la blockchain : des titres financiers, des biens immobiliers, des contrats, des identités... C'est tout cela que les banques regardent. Dans cette économie tokenisée, nous aurons besoin de paiements tokenisés. À ce titre, MiCA définit la notion de « paiement tokenisé » et les stablecoins, et plus précisément la monnaie électronique tokenisée.

Il faut aussi prendre un peu de hauteur de vue et regarder comment nos marchés vont se transformer dans les années qui viennent. Les banques ne sont pas que dans les services de détail, elles ont aussi des clients entreprises et institutionnels, qui ont besoin d'être accompagnés. Nous sommes là pour les aider à avancer sur ces sujets.

Hervé Sitruk

Comme Nicolas de Sèze l'a rappelé dans la première table ronde, France Payments Forum a publié en mars 2022 un document de position préconisant de commencer par la MNBC de gros (wholesale), et je viens de rédiger avec Jacques Vanhautère un article à paraître dans la revue Banque de juin 2023 dans lequel nous expliquons pourquoi c'est dans ce domaine-là qu'il faut commencer.

Nicolas Kozakiewicz a expliqué, à propos des stablecoins privés, qu'en Australie on tokenise les réserves monétaires pour permettre le dénouement des transactions sur actifs tokenisés. Il faut donc commencer par les gros montants, pour structurer le marché et assurer la sécurité du système. Et ça permettra ensuite d'aller sur le retail. Souvenons-nous que la carte bancaire a mis 20 ans à s'installer.

Nadia Domec

La crypto est un autre moyen de paiement. Il faut laisser le marché décider. La blockchain est un réseau qui permettra de véhiculer de la valeur. Nous sommes au début d'un bouleversement général. Nous devons apporter la bonne brique, la bonne technologie, le bon fonctionnement, la bonne régulation. Le reste se fera avec le temps.

Hervé Sitruk

En 1990, je travaillais pour la Banque de France et j'ai fait un rapport sur l'évaluation technologique du système bancaire et financier, avec toutes les banques de la Place. ET nous avons à l'époque interpellé France Telecom, qui avait alors le minitel. Nous leur avons demandé s'ils ne voudraient pas basculer dans un modèle économique (avec le minitel il y avait le 36 14 et une série de systèmes qui permettaient de toucher de l'argent). France Telecom a répondu en substance « Non, avec ce système je gagne assez d'argent et nous pensons qu'internet ne réussira pas ». Et ça nous a fait perdre dix ans.

*Je pense qu'aujourd'hui nous avons une technologie naissante mais qui va durer. Il y aura des bouleversements dans le modèle économique, dans le modèle sécuritaire. C'est pourquoi France Payments Forum milite pour le développement d'un marché européen fort dans le domaine des cryptopaiements car notre objectif est que l'Europe ne se laisse pas submerger par la vague qui va venir notamment d'outre-Atlantique ou d'Asie avec un modèle économique à zéro, et qui voudra tout prendre car **celui qui tient les paiements tient les clients.***

Merci à tous nos intervenants pour cette matinée très riche.